

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Commune de l'Île de Houat
REPUBLIQUE FRANCAISE**



Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 056-215600867-20240319-20245-DE

Délibération du conseil municipal de l'Île de Houat

N° 2024-5

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
10	10	10

Date de la convocation :

14 mars 2024

Date d'affichage :

14 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars 2024, le conseil municipal de l'Île de Houat, convoqué par voie dématérialisée, s'est réuni en séance publique à la salle communale, sous la présidence de Monsieur Philippe LE FUR, Maire.

Présents : LE FUR Philippe, LE ROUX François, Claudine LE BERRE, SCOUARNEC Joseph, LE ROUX Frédéric, EYMARD Marie-Renée, PERRON Maryvonne, TOURNIER Roland, DE FOUGEROLLES May, Matthieu GAILLARD

Absents :

Objet de la délibération :

**LIGNE DE
TRESORERIE**

Secrétaire de séance : Frédéric LE ROUX

La Commune rencontre des problèmes de trésorerie qui nécessitent de souscrire une ligne de trésorerie auprès d'une banque.

Le crédit agricole propose une ligne d'un plafond de 100 000 euros avec les caractéristiques suivantes :

Durée 1 an

Intérêts payables chaque trimestre par débit d'office

Montant minimum des tirages et remboursement 5000€

TAUX : Euribor 3 mois moyenné +1.52%

Index février 2024 : 3.923%

Soit un taux variable de 5.44%

Commission d'engagement : néant

Frais : 0.25%

Commission de non utilisation : Néant

Après délibération,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la ligne de trésorerie proposée par le Crédit agricole du Morbihan selon les conditions ci-dessus énoncées.

Vote POUR : 10

Vote CONTRE : 0

Abstention : 0

Philippe LE FUR
Maire de l'Île de Houat

